

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Mercredi 17 juin 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 6

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Fatiha	BRIKOU AMAL
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Maguy	RUFFIER
Virginie	VERNAZ
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Guillaume BEDHET	Ayant donné pouvoir à Carole FONTAINE
Nicolas BERNARD DUGUET	Ayant donné pouvoir à Virginie VERNAZ
Elodie MOREL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Monique NAGORNY	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
André VAIRETTO	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Enfance – Convention avec la commune de Gilly sur Isère pour la mise à disposition des locaux dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires du CIAS Arlysère – Année scolaire 2025-2026

Rapporteur : Virgine VERNAZ

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la politique « Enfance » et gère les structures d'accueil « périscolaires » et « extra scolaires » sur les territoires de la Haute Combe de Savoie et la Basse Tarentaise.

Par délibération n°29 du 16 décembre 2025, le Conseil d'administration approuvait la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Gilly sur Isère dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires du CIAS Arlysère.

Il est proposé de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2026-2027 :

Les accueils sont prévus :

- Les mercredis en période scolaire, du 2 septembre 2026 au 30 juin 2027,
- Pendant les vacances scolaires 2026-2027 (Toussaint 2026, Hiver 2027 et Printemps 2027),
- Été 2027, du 5 juillet au 27 août 2027.

Les locaux du bâtiment périscolaire sont mis à disposition à titre gratuit du CIAS Arlysère. Le CIAS Arlysère remboursera les frais de chauffage et de fluides ainsi que les frais d'entretien des dits locaux sur la période de présence effective des enfants couverte par la présente convention.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Gilly sur Isère selon les modalités ci-dessus pour l'année scolaire 2026-2027 ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes afférents à ce dossier.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

